Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quence.) — A moins d'admettre que l'aspect de formes plus pleines et plus arrondies abuse plus facilement les médecins sur l'existence des défauts des hommes qu'ils visitent, on doit bien reconnaître que ces mensurations ne sont pas dépourvues de toute valeur pour l'appréciation de l'état sanitaire de ceux-ci.

Acuité visuelle, myopie et hyperopie.

Nous nous plaisons à constater que les inscriptions dans les contrôles concernant l'acuité visuelle, la myopie et l'hyperopie des recrues, ne laissent plus guère à désirer, *quant à la forme*, la diversité dont nous avons dû nous plaindre à plusieurs reprises ayant à peu près complétement disparu pour faire place à une uniformité presque absolue des inscriptions

Mais quant au fond, nous n'apercevons encore que peu de traces d'amélioration. Ainsi les contrôles de l'automne dernier renferment encore plus de 100 inscriptions de myopie ou d'hyperopie (M. ou H.) *sans indication du degré*, et le grand nombre des exemptions fait supposer de nouveau que l'anomalie de réfraction était très prononcée dans nombre de ces cas.

Dans certains arrondissements, ou du moins de la part de certaines commissions, l'inscription des cas de myopie ou d'hyperopie de moins de 2 d. ou de moins de 1,5 d. est régulièrement omise, tandis qu'ailleurs on inscrit ces vices de conformation, selon les prescriptions, à partir de 0,5 d. Il est clair dès lors que les premiers accusent un nombre de vues normales beaucoup trop considérable. On ne peut naturellement pas non plus accorder la moindre confiance aux relevés du Tessin, qui n'accusent que 10 myopes sur 1200 yeux examinés. Les indications relatives à l'occasion de l'acuité visuelle sont également à peu près aussi incomplètes que par le passé.

Ces lacunes et ces défectuosités des matériaux de la statistique sont si graves qu'elles excluent la possibilité de comparer les résultats ou de les apprécier utilement. Aussi ne les avons-nous coordonnées, cette fois encore, et ne les publions-nous que dans l'espoir de les voir s'améliorer peu à peu. Quelques spécialistes prétendent que cette amélioration devrait commencer par la révision des prescriptions réglementaires et des contrôles de visitè. Une des premières conditions pour y arriver consisterait évidemment à diminuer le travail des commissions.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE LAUSANNE.

Lausanne, 14 novembre 1887.

Monsieur et cher camarade,

Nous vous communiquons la composition du Comité de notre sous-section pour l'année 1887-88 :

Président : M. le major d'artillerie Guiguer de Prangins ; membres du Comité : M. le major d'infanterie Wenger, vice-président ; M. le capitaine du génie H. Manuel, caissier ; M. le premier lieutenant d'infanterie Bornand ; M. le lieutenant d'artillerie de Muralt, secrétaire.

Nous vous faisons connaître ci-contre les sujets des travaux mis au concours par le Comité cantonal et les commissions que nous avons désignées pour rapporter sur ces divers objets. L'officier le plus élevé ou le plus ancien en grade est chargé de convoquer la commission, de la constituer, de faire savoir au plus tôt au président de la sous-section l'époque probable où le travail sera présenté et quel sera le rapporteur.

Les séances auront lieu le lundi, tous les quinze jours, au café du Musée, à 8 heures du soir. Les convocations auront lieu par communiqués dans les journaux et par annonces dans la *Feuille d'avis* du samedi et l'*Estafette* du dimanche précédant la séance.

Le Président, Ch. Guiguer de Prangins, major.
Le Secrétaire, J. de Muralt, lieut. d'artillerie.

Sujets de concours pour l'hiver 1887-1888.

1. Etude de géographie militaire sur la partie neutralisée de la Savoie.

2. Mesures préparatoires et exécution de la mobilisation d'un bataillon, d'un escadron ou d'une batterie.

Il est rappelé que le premier jour de mobilisation est le surlendemain du jour où l'ordre de mobilisation a été rendu ; que l'heure d'entrée au service est fixée à 9 heures du matin ; que l'infanterie et la cavalerie se réunissent le premier jour de mobilisation, l'artillerie le deuxième jour ; que l'infanterie et la cavalerie doivent être prêtes à marcher le matin du deuxième jour et l'artillerie le matin du quatrième jour de mobilisation.

Le commandant reçoit pour la subsistance de sa troupe l'indemnité de vivres en argent ; les fourrages sont fournis par la commune contre bons.

L'auteur choisira sa place de rassemblement au lieu où se trouve le matériel de corps de son unité ; il indiquera les mesures à prendre et rédigera les différents ordres à donner ; il fera un tableau du temps employé aux différentes opérations.

Le jour où l'unité est prête à marcher, elle doit opérer une marche de 25-30 kilomètres dans une direction à choisir par l'officier.

M. le lieutenant-colonel d'infanterie Pingoud ; M. le capitaine de cavalerie André ; M. le capitaine d'artillerie Ruffieux ; M. le capitaine d'infanterie Colombi ; M. le premier lieutenant d'artillerie J.-J. Mercier ; M. le premier lieutenant de cavalerie Ed. Bonnard.

3. La conduite du feu de l'infanterie.

M. le major d'infanterie Grenier ; M. le capitaine d'infanterie Gilliéron ; M. le premier lieutenant d'infanterie Auberjonois.

4. L'équipement du soldat d'infanterie ; ses modifications éventuelles, entre autres en vue de la guerre de montagne.

M. le major d'infanterie de Meuron ; M. le premier lieutenant de carabiniers Morin ; M. le premier lieutenant d'infanterie G. Auckenthaler.

5. Du rôle de la cavalerie dans les guerres futures.

M. le lieutenant-colonel de cavalerie Boiceau ; M. le capitaine d'artillerie G. Rochat.

6. L'équipement du soldat de cavalerie et le paquetage.

M. le capitaine de cavalerie Perrin ; M. le premier lieutenant de cavalerie A. Mercier ; M. le lieutenant de cavalerie J. Regamey.

7. Etude sur les explosifs. (L'auteur pourra étudier la question au point de vue général, ou l'emploi des explosifs pour le chargement des pièces et projectiles de l'artillerie).

M. le lieutenant-colonel du génie Guillemin ; M. le capitaine d'infanterie Chuard ; M. le capitaine du génie Buche.

8. Etude sur la conduite du feu des groupes d'artillerie (régiment, brigade).

M. le colonel-brigadier d'artillerie Delarageaz ; M. le major d'artillerie de Charrière de Sévery ; M. le major d'artillerie Melley ; M. le capitaine d'artillerie Ed. Manuel ; M. le capitaine d'artillerie Meyer.

9. Organisation défensive d'une position au moyen de la fortification de campagne. (Choisir une position, l'occuper avec un effectif déterminé, faire le plan des ouvrages, croquis, devis, etc.)

M. le capitaine d'artillerie G. Rochat ; M. le capitaine du génie H. Verrey ; M. le premier lieutenant d'infanterie Bornand ; M. le lieutenant du génie Ancel.

10. L'organisation des troupes de chemins de fer.

M. le major d'infanterie Wenger ; M. le capitaine du génie P. Manuel.

11. La vélocipédie militaire.

12. De l'emploi des conserves et des comprimés pour l'alimentation des troupes et des chevaux.

M. le major d'administration de Roguin ; M. le capitaine médecin Dr Kohler ; M. le capitaine médecin Dr Dind ; M. le capitaine d'administration Allamand ; M. le premier lieutenant médecin Dr Berdez.

13. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.)

14. Etude d'un point spécial d'histoire ou de géographie militaire.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES ARMES SPÉCIALES

La séance annuelle dite de Ste-Barbe était convoquée par la circulaire ci-après du Comité, en date de Lausanne, le 14 novembre 1887 :

Monsieur et cher camarade. — La Société vaudoise des armes spéciales est convoquée en assemblée annuelle pour le samedi 3 décembre prochain, à 1 ½ heure après-midi, à l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne.

Ordre du jour :

A. Affaires administratives. — 1. Inscription de nouveaux membres. 2. Rapport du Comité sur l'état de la caisse ; nomination de la commission de vérification des comptes ; rapport de cette commission ; fixation de la contribution annuelle. 3. Rapport du Comité sur la bibliothèque et allocation d'un crédit pour achat de livres.

B. Travaux. — 1. La conduite du feu des groupes d'artillerie (régiment, brigade), par M. le major d'artillerie Melley. 2. Les manœuvres d'automne de la 28e division badoise en 1887, par M. le lieutenant-colonel d'infanterie Secretan. 3. Quelques observations sur le recrutement et le service du train, par M. le capitaine d'artillerie Spengler.

C. Communications diverses. — Le téléphone de campagne. Le nouveau fusil français. Le canon américain à dynamite et à air comprimé. Un danger des armes à trajectoire trop tendue.

D. Propositions individuelles.

A 5 ½ heures : Dîner.

N. B. Sont de droit membres de la Société vaudoise des armes spéciales les commandants de corps de troupes combinés (art. 56 de la loi sur l'organisation militaire), les officiers de l'état-major général, ceux du génie et ceux de l'artillerie qui demandent à en faire partie (art. 1er du règlement de la Société).

Le Président, P. CERESOLE, colonel-divisionnaire.
Le Secrétaire, C. MELLEY, major d'artillerie.

La séance a eu lieu conformément à cet attrayant programme ; c'est dire qu'elle a été nourrie et aussi agréable que substantielle ; entr'autres les travaux de MM. le major Melley et lieutenant-colonel Secretan ont été fort applaudis, ainsi que des communications de M. le capitaine Spengler sur le train, de M. le lieutenant Faillettaz sur le fusil Lebel, auxquels nous reviendrons. A 5 heures, on travaillait encore.

Quant au banquet, il a été fort gai et s'est prolongé tard. Plusieurs officiers supérieurs, MM. les colonels Lecomte, commandant de la IIe division ; Lochmann, chef d'arme du génie ; C. Favre, commandant la première brigade d'infanterie ; de Perrot, de Vallière et Pâquier, de l'artillerie, y assistaient. On y remarquait aussi l'ancien chef de l'artillerie vaudoise, M. le colonel Tissot, M. le

commandant d'Heilly, attaché militaire à l'ambassade de France, et M. le capitaine Pernissen, de l'état-major de l'armée royale norvégienne. Les toasts les plus courtois ont été échangés entre les officiers suisses et étrangers, dit la *Gazette*.

La hausse à niveau.

Chacun de nos honorables lecteurs sait que, depuis de nombreuses années déjà, on fait, un peu partout et surtout en Suisse, les plus louables efforts pour perfectionner les armes à feu portatives et en rendre le tir plus sûr et plus précis. Si nous nous reportons à nos anciennes carabines de stand d'il y a 35 à 40 ans, qui ne se souviendra de tout l'attirail qu'elles portaient en guise de mire et de guidon, de manière à ce que la mise en joue soit des plus correctes sous tous les rapports? Il y avait le fil à plomb, l'aiguille de mire, la pointe du guidon avec sa tête rouge et jusqu'à la lunette d'approche, pour grossir le but, les figures de la cible. N'oublions pas non plus les écrans de mire et de guidon, pour empêcher la reverbération de la lumière sur le canon (bronzé toujours) et les châtoiements désagréables à l'œil. A cette époque, on ne se servait guère de hausse mobile et l'on ne tirait qu'à une seule et même distance, le but en blanc de 180 à 200 pas. Nous nous rappelons encore aussi très bien avoir vu des niveaux d'eau installés sur ces massifs et lourds engins que l'on appelait les carabines de précision ou de stand de la décade de 1840.

Depuis que l'on a introduit le petit calibre et surtout depuis l'adoption du chargement par la culasse, on a cherché communément à réduire le plus possible le poids de l'arme et à ne conserver au canon que le contre-poids nécessaire pour une bonne et solide mise en joue. On en revient de jour en jour aux armes faciles à manier et aisément transportables en campagne, en cas de besoin, même pour tout citoyen qui ne fait pas partie de l'armée. L'ancienne arme exclusivement de stand, lourde et peu maniable a vécu; elle s'en va; dans quelque temps d'ici, elle aura complètement disparu.

Toutefois les armes de campagne que l'on fabrique aujourd'hui — sans en exclure nullement, pour l'armée, les Martinis — sont aussi des armes de précision qui peuvent très bien s'employer au stand, pour y faire mouche à tout coup. Notre fusil Vetterli, notre carabine d'ordonnance, aussi bien que le mousqueton de cavalerie et les deux calibres de revolvers sont des armes de premier choix et fabriquées avec le plus grand soin.

Mais ce n'est pas le tout d'avoir une bonne arme, qu'elle s'appelle Vetterli, Martini, Gras, Chassepot, Lebel, Peabody, Spencer, Werder, Berdan, Flobert, Winchester, Henry, Mauser ou Rubin, il